

# ► «Succès» du côté français

FRANÇOIS BAERTSCHI

«Il y a une vraie menace pour le journalisme d'investigation», avertit Alain Jourdan, auteur avec Valérie Duby du livre sur l'affaire Stern. Attaqué sur Suisse, *Mort d'un banquier* l'a été également sur France. L'avocat Georges Rimondi, qui, du côté français, a défendu les deux auteurs du livre, tire un parallèle avec la journaliste de LCI Christine Kelly. Son livre sur l'affaire Flactif - le crime du Grand-Bornand - a dans un premier temps été interdit par la justice française avant d'être finalement accepté par la Cour d'appel.

«Dans un premier temps, on avait craint que la Justice

bâillonne les journalistes», relève Me Rimondi. «Finalement, elle a tranché qu'il est possible de publier ce livre. Le risque c'est qu'ensuite il y ait une procédure en diffamation.»

Le fait de pouvoir compter sur des professionnels de l'information sérieux peut également se révéler comme un atout pour l'avocat qui recherche la vérité dans l'intérêt bien compris de son client.

Malgré les différences entre les systèmes juridiques français et suisse, les questions essentielles restent très proches.



Me Georges Rimondi.  
(Photo DR)